

Taux de contribution au budget de fonctionnement à la charge de la commune (3 % du montant réel TTC de la dépense) :	dont :	sur les sous-opérations d'
1 430,46 €	1 049,60 €	Électrification,
	0,00 €	d'
	380,86 €	Éclairage public,
		de
		Réseaux de Télécommunications.

21/06/22

ID : 074-217403120-20251211-D2025_61-DE

